

Ici* je respecte la nature

*Comme ailleurs

Le Vercors est un territoire rural, reconnu pour ses richesses naturelles, ses paysages, son patrimoine. C'est pour cela qu'il est classé Parc naturel régional. C'est aussi un espace fragile. Il mérite le **plus grand respect** et il est de notre devoir à tous de le **préserver**.

Voici quelques **petits gestes simples** pour découvrir les nombreuses merveilles du Vercors tout en respectant la nature, les autres visiteurs et ceux qui y vivent, pour un tourisme responsable :



Je ne laisse pas de trace

L'idée est simple, je ne laisse aucune trace de mon passage :

- V Je ramène tous mes déchets.** Pour cela, je prends toujours un sac dans lequel je ramène mes restes de pique-nique, mes emballages, papiers toilettes... pour les jeter à la poubelle à mon retour.
- V Je laisse chaque endroit, chaque élément, dans l'état dans lequel je l'ai trouvé à mon arrivée :** je ne transforme pas le milieu naturel, je ne construis pas de structure (cairn, barrage...).
- V J'apprécie les fleurs sans les cueillir ou les piétiner.** Je prends l'habitude de les photographier, de les observer de près, de les sentir. La cueillette peut mener à la raréfaction et dans le pire des cas à la disparition des espèces les plus menacées.
- V Je m'éloigne des points d'eau** (rivières, sources...) et des sentiers pour faire mes besoins et j'emporte mon papier toilette. Je ne déverse aucun déchet (liquide ou solide).
- V Je ne fais pas de feu.** J'emporte mon réchaud pour faire la cuisine.



Je respecte la faune sauvage

Le Vercors regorge d'animaux sauvages : 70 espèces de mammifères et 135 espèces d'oiseaux nicheurs y vivent. Les animaux sauvages aiment la tranquillité. Pour les observer :

- ❏ **Je reste discret et à distance**, sans les suivre ni les nourrir. Je suis particulièrement vigilant l'hiver où leurs ressources sont plus rares et pendant la saison des amours afin de ne pas déranger la reproduction. Pour en profiter au mieux, j'emporte mes jumelles et mon téléobjectif pour les photographier.
- ❏ **Je tiens mon chien en laisse** (il peut être considéré comme un prédateur par la faune sauvage).



Je respecte les sentiers et propriétés privées

- ❏ **Je reste autant que possible sur les chemins balisés** pour ne pas participer à l'érosion. Le Vercors compte 4 000 km d'itinéraires de promenades et de randonnées balisées. De quoi se régaler pour explorer chaque secteur du Vercors !
- ❏ **Je ne piétine pas les terrains cultivés**
L'espace naturel appartient toujours à quelqu'un. Avant de m'installer dans un champ ou sur un espace naturel pour pique-niquer, bivouaquer... je me renseigne sur la réglementation ou je demande l'autorisation au propriétaire. La plupart des champs du Vercors sont exploités par des agriculteurs pour nourrir les animaux, qui permettront de produire les bons produits locaux ! L'herbe est leur richesse et ne doit pas être piétinée. Je respecte le travail des éleveurs. Et j'en profite pour acheter les produits locaux et soutenir les producteurs du Vercors.



Je respecte les autres usagers

- ❏ **Je partage l'espace avec les autres visiteurs** (randonneurs, VTTistes, cavaliers...). Je suis respectueux et je laisse le passage aux autres sur le sentier.
- ❏ **Je parle doucement et j'évite de faire du bruit** pour que chacun profite pleinement des sons de la nature.



Je bivouaque responsable

V J'installe ma tente dans un espace adapté pour y passer la nuit mais je ne reste pas plusieurs jours au même endroit. Avant cela, je m'assure auprès du propriétaire que c'est autorisé.

V Je laisse l'emplacement comme je l'ai trouvé à mon arrivée.

Le Vercors compte une cinquantaine de cabanes, la plupart sont libres d'accès aux randonneurs. Pour une expérience pleine d'aventure, et voyager léger, c'est idéal. Mais il est primordial de respecter les lieux :

V Je remporte mes déchets, je laisse les lieux tels que je les ai trouvés à mon arrivée, je m'éloigne de la cabane pour mes besoins naturels...

Je me renseigne sur la Réserve

La Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors est un espace protégé exceptionnel. Pour mieux préserver ce patrimoine naturel, je respecte la réglementation spécifique à la Réserve :

V Les bivouacs sont autorisés de 17h à 9h. Le VTT est autorisé sur la variante de la Grande Traversée du Vercors.

V Les feux, les chiens (même tenus en laisse), la cueillette des fleurs et le ramassage des fossiles, les véhicules motorisés, les survols à moins de 300m ne sont pas autorisés (y compris les drones).

Je me déplace sans voiture

V Pour préserver la nature, je privilégie les transports en commun ou le covoiturage. Il existe de nombreuses solutions pour laisser la voiture à la maison.

Plus d'informations sur :



[inspiration-vercors.com](https://www.inspiration-vercors.com)

